

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Décret n° 2026-283 du 15 avril 2026 modifiant le décret n° 2024-892 du 23 septembre 2024 relatif à la composition des cabinets ministériels

NOR : PRMX2610488D

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 2024-892 du 23 septembre 2024 relatif à la composition des cabinets ministériels,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A la fin du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2024-892 du 23 septembre 2024 susvisé, est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « Toutefois, à titre exceptionnel, le cabinet du ministre de l'action et des comptes publics peut compter jusqu'à dix-neuf membres. »

**Art. 2.** – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 avril 2026.

SÉBASTIEN LECORNU